

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 30 juin 2021

Délibération n°DE2021013B

Nombre de délégués : 24

Quorum : 13

Votants : 15 dont 1 suppléant

RF
Préfecture de la Meuse

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/01/2022
055-200088961-20210630-DE2021013B-DE

L'an deux mille vingt-et-un et le trente juin, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 22 juin 2021, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe HENRY, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Stephane PERRIN est désigné secrétaire de séance.

7.5 - Subvention d'ingénierie Leader 2021 du GAL du Pays de Verdun

Monsieur DIDRY, Président, expose ce qui suit :

Dans le cadre de la validation budgétaire pour l'année 2021, et selon les termes de la convention tripartite Leader en date du 19 janvier 2017 et notamment en lien avec l'annexe 2.1 « maquette financière », 20% de l'enveloppe globale sont consacrés à l'animation, la gestion et l'évaluation du Groupe d'Action Locale.

Le personnel chargé de l'animation du programme relève de la responsabilité administrative et financière du PETR du Pays de Verdun depuis le 1^{er} novembre 2019. La présente demande porte sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Le dispositif Leader permet un accompagnement financier de la collectivité pour les salaires des agents et les frais de communication sur le programme selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Animatrice Leader - 1 ETP Lorraine CAILLAS	41 000.00 €	Pays de Verdun (49%)	38 600.00 €
Gestionnaire Leader - 1 ETP Cécile BAUD	37 000.00 €	Région Grand Est programme Leader (51%)	40 000.00 €
Frais de communication	600.00 €		
TOTAL	78 600.00 €	TOTAL	78 600.00 €

Pour permettre cet accompagnement de l'ingénierie Leader du PETR, il vous est demandé de :

- valider le plan de financement ci-dessus,
- engager la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,
- autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du projet.

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

VALIDE le plan de financement ci-dessus,

ENGAGE la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,

AUTORISE le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du projet.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

